

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	3
Absents	13
Total des votes	25

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heure et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du huit décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. BEAUDOUIN

Absent(s) excusé(s) : M. BERNARD, M. DEPLANQUES, M. GUENNI, Mme JEAMMET, Mme MONLON, Mme RETUREAU, Mme SIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. BERNARD à M. DARMOIS, Mme MONLON B à Mme DUTILLOY, Mme WACRENIER à Mme HAKI

### 111-2022 ZAC de la Fonderie-Cession de reliquats à la SHEMA

Par délibération en date du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a procédé au déclassement du domaine public des parcelles XH n°579 et XH n°580 en vue de céder ces reliquats de parcelles à la SHEMA pour permettre la commercialisation des lots 9 et 10 dans le cadre de son projet d'aménagement de la ZAC de la fonderie.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

VU L'article L.32111-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'avis domanial en date du 09 /08/2022

VU la délibération n°59-2022 procédant au déclassement des parcelles XH n°579 et XH n°580

Considérant qu'il est nécessaire de céder ces reliquats de parcelles à la SHEMA afin de permettre la commercialisation de lots dans le cadre du projet de la ZAC de la fonderie

Acte de réception en Préfecture  
N° 2022-2622-14-1-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception en Préfecture : 09/12/2022

**Considérant** que cette cession permettra à la SHEMA de pourvoir à la création de nouveaux lots

**Considérant** que le bon développement de la zone dite de la fonderie revêt un caractère d'intérêt général compte tenu des activités qui y sont développées, participant au dynamisme et à l'attractivité de la ville, tant d'un point de vue commercial que de loisirs

**Considérant** la faible valeur financière des lots concernés

**Considérant** l'opportunité de les céder à l'euro symbolique compte tenu du bénéfice qui sera retiré de l'aménagement de ces lots.

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **DE PROCEDER AU RETRAIT** de la délibération n°76-2021,
- **D'AUTORISER** la cession des parcelles n°XH 579 et n°XH 580 à la SHEMA pour un montant de 1€
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire

Fait à PONT-AUDEMER, le 14 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS



Publié le 20/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20221214-111-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022